

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/087

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 19 JUIN 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 20 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU COLLEGE ROBERT DOISNEAU POUR LE PROJET DE COMMUNICATION EN DIRECT DES ELEVES AVEC UN SPATIONAUTE DE LA STATION ORBITALE INTERNATIONALE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Patrick HINSCHBERGER, adjoint au maire :

« Le collège Robert Doisneau de Sarralbe est l'un des deux établissements français retenus en 2019 pour permettre aux élèves de communiquer en direct avec un spationaute de la station orbitale internationale durant son passage au-dessus de notre région à 400 km d'altitude.

L'événement devrait avoir lieu courant octobre ou novembre 2019. Les possibilités d'exploitation pédagogique de ce projet étant nombreuses, il est proposé d'y associer le plus largement possible les écoles élémentaires de Sarralbe.

La mise en œuvre de cette opération nécessite un investissement en matériel conséquent d'un montant prévisionnel de 5 300 €. »

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer pour l'organisation de cet événement, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au collège Robert Doisneau,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de l'exercice 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 21 juin 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT